



MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Tél. 021 845 17 21
Fax 021 845 17 35
E-mail: municipalite@chenit.ch

La Municipalité du Chenit
à son Conseil Communal

PREAVIS N° 4/2020

Traversée du village de l'Orient - Piste cyclable et réfection de la chaussée - crédit d'étude

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

Dans le cadre du développement de la piste cyclable entre les différents sites scolaires, qui est arrivé à son terme cette année, nous avons mis beaucoup de moyens sur la réfection de la chaussée et des services entre le Brassus et le Sentier.

Il est l'heure maintenant de se préoccuper de la traversée du village de l'Orient, Rue Centrale, et de se mettre en adéquation avec la politique que nous appliquons partout sur la commune en matière de :

- Réseaux sous-terrain des différents services qui sont en fin de vie ;
- Sécurité routière ;
- Développement de la mobilité douce.

A la suite d'une première phase d'études préliminaires menée entre le bureau d'étude Thorens & Associés et la Municipalité, plusieurs variantes d'aménagements ont été évaluées. La variante retenue vous est présentée ci-après.

En parallèle les trois communes de la Vallée ont mandaté un bureau spécialisé pour une étude générale de mobilité dont les résultats devraient nous parvenir au printemps 2021. Ce bureau a été consulté pour le choix de la variante retenue et la configuration future de la traversée de l'Orient fera partie intégrante de l'analyse.

Il nous est apparu très important d'intégrer dans nos réflexions la réalisation d'une piste cyclable, en site propre, reliant l'entrée nord du village et la passerelle derrière l'école. Cela permettra d'offrir aux cyclistes 950 mètres supplémentaires et de clore ainsi la liaison entre les trois villages d'un bout à l'autre de la Commune.

Les travaux seront réalisés en plusieurs phases et sur plusieurs années. D'une part pour l'organisation du chantier et d'autre part pour la répartition des coûts.

Le présent préavis concerne le crédit d'étude qui permettra notamment :

- d'affiner le projet,
- d'obtenir l'accord des propriétaires fonciers impactés,
- d'obtenir les autorisations de construire nécessaires,
- de réaliser l'appel d'offre public en vue de la réalisation des travaux.

Le montant de ce crédit d'étude étant supérieur à CHF 150'000.00 l'adjudication du mandat se fera par une procédure en marché public. Le bureau technique communal sera secondé par un bureau d'appui à la maîtrise d'ouvrage (BAMO) pour mener à bien cette procédure. Outre le respect de la loi sur les marchés publics cette manière de faire permettra de garantir à la Municipalité l'obtention des subventions proposées par le Canton.

Description du projet

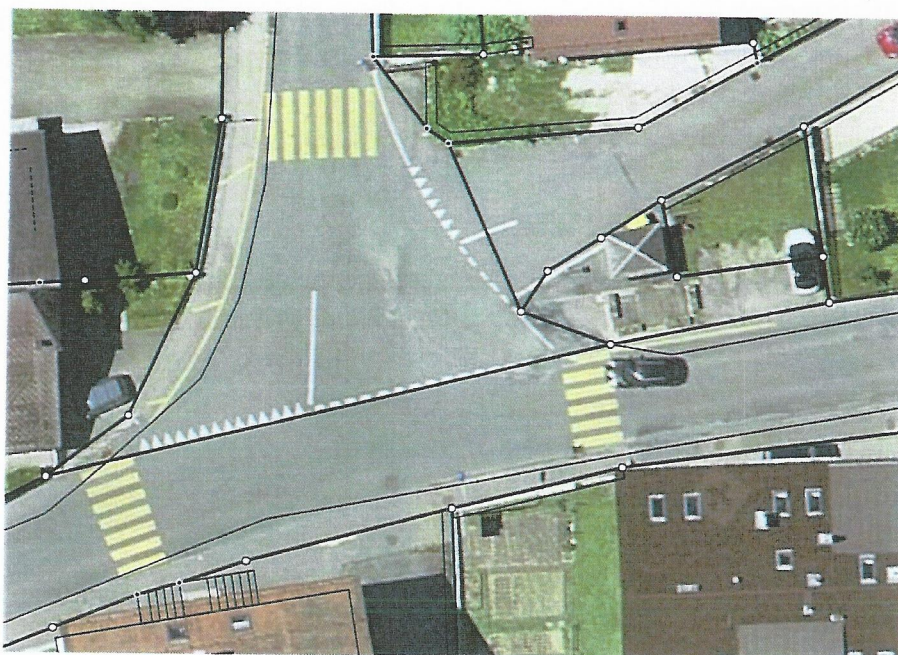
Projet de réfection de la traversée de l'Orient

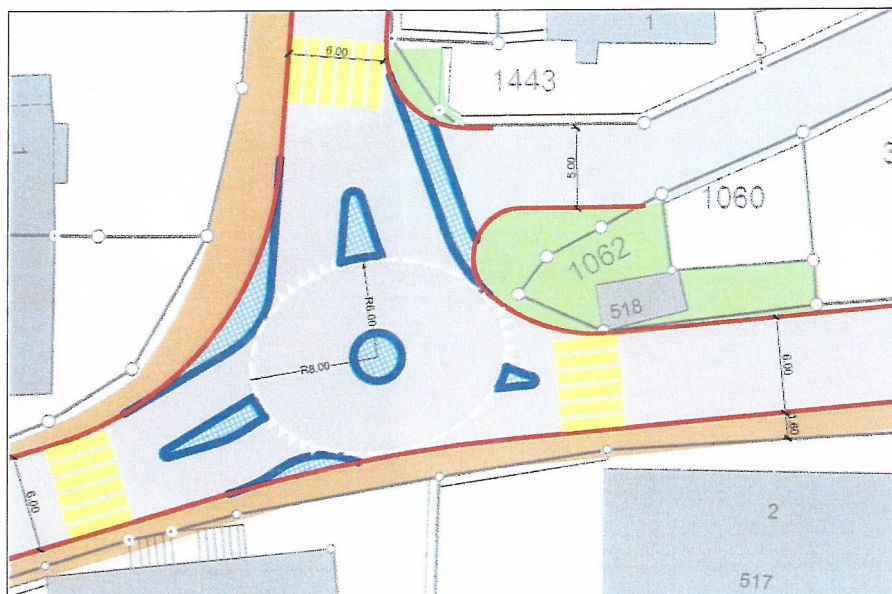
Le plan fourni en annexe présente l'ampleur générale du projet de réfection de la traversée du village de l'Orient. D'une manière générale le projet permet de garantir :

- Une largeur de chaussée à 6,00 mètres partout ;
- Un trottoir de 1,60 mètres de large de chaque côté de la route ;
- Des emprises chez les privés réduites au strict minimum.

Le projet peut se décomposer en 6 secteurs et aménagements clé décrits comme suit dans le sens Le Brassus - L'Abbaye :

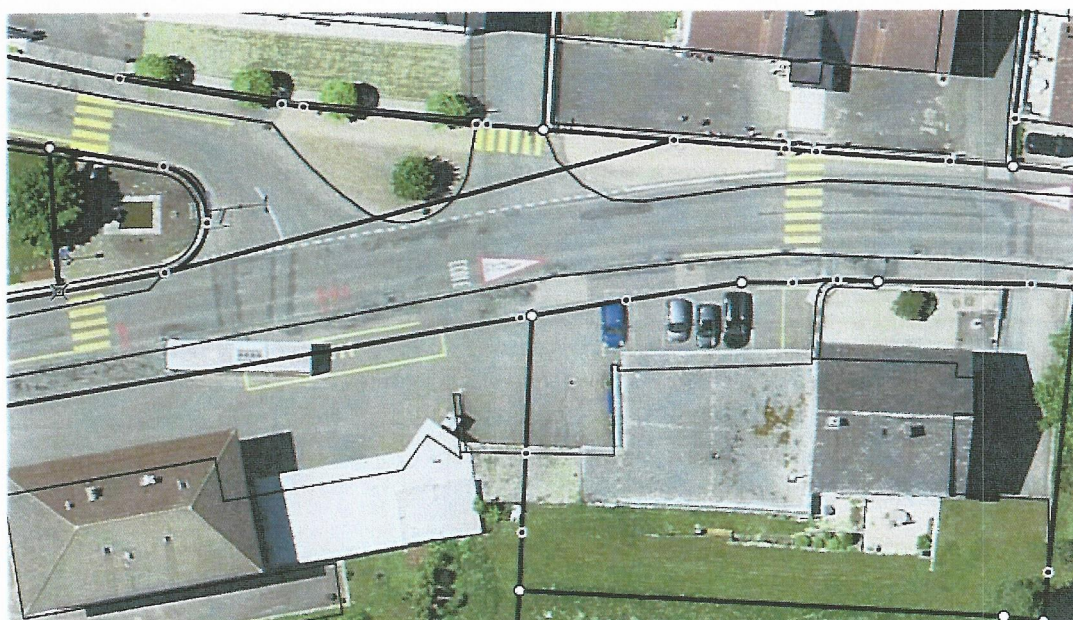
Carrefour de la poste :

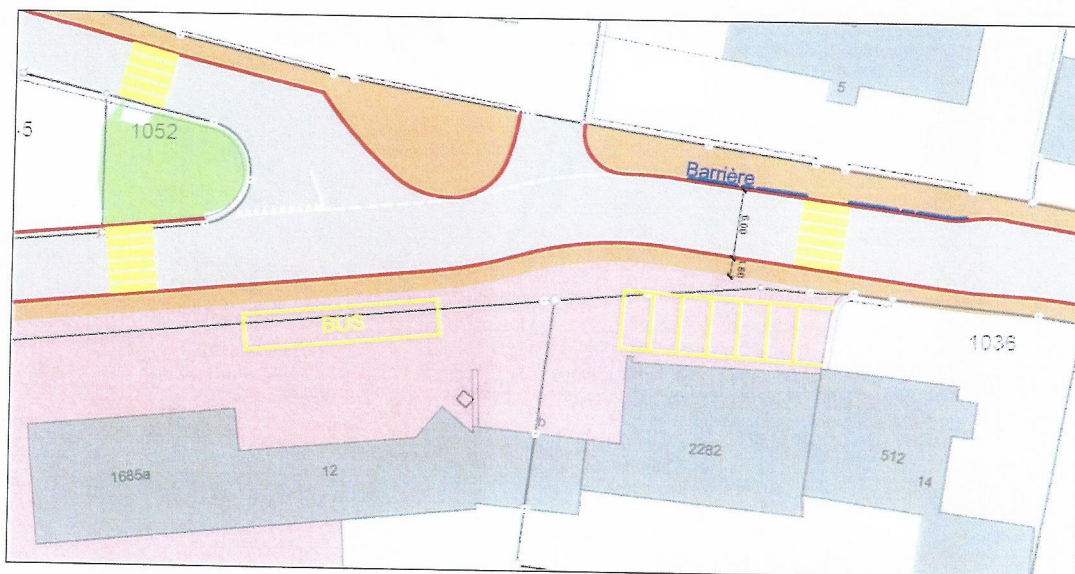




Création d'un giratoire franchissable de forme ovale qui permettra de fluidifier le trafic aux heures de plus forte affluence. Sa géométrie avec des îlots franchissables ralentira les usagers tout en permettant le transit des longs véhicules. La Municipalité a prévu de mettre en place un essai grandeur nature durant le courant de l'année 2020. Suite à ce test, les dimensions et la géométrie définitive pourront être définies. Le cheminement des piétons est maintenu tel qu'actuellement, un trottoir côté Risoud n'est pas nécessaire car les piétons peuvent emprunter la rue Alfred Lugin.

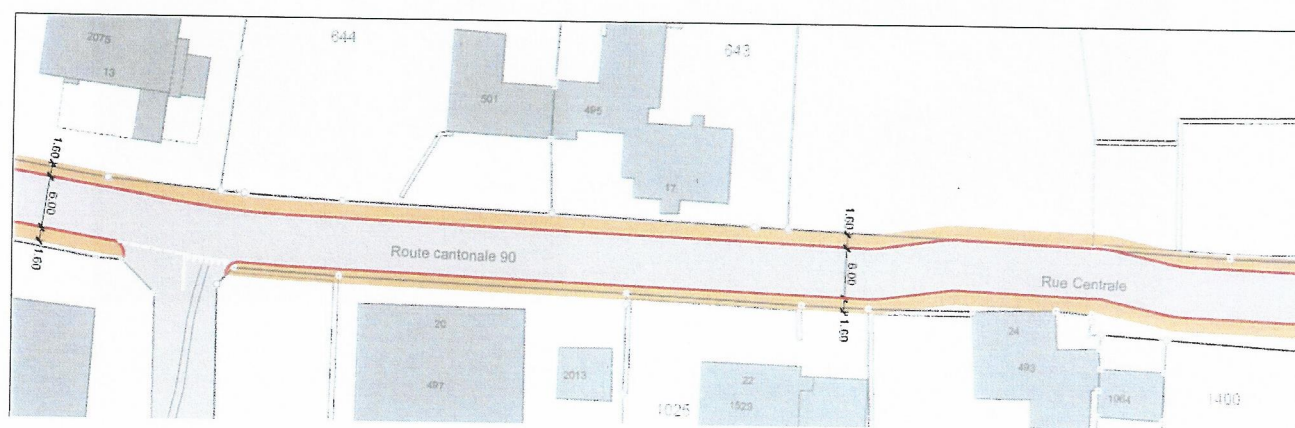
Place du Village :





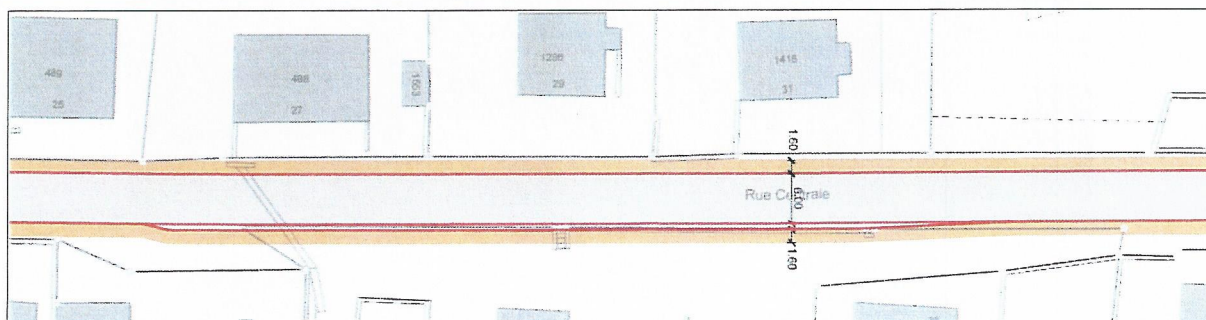
La géométrie de la place est conservée dans l'esprit actuel car elle est fonctionnelle et appréciée des habitants. L'accès à l'école est revu de façon à améliorer la sécurité des élèves.

Rétrécissement devant les Aristochats :



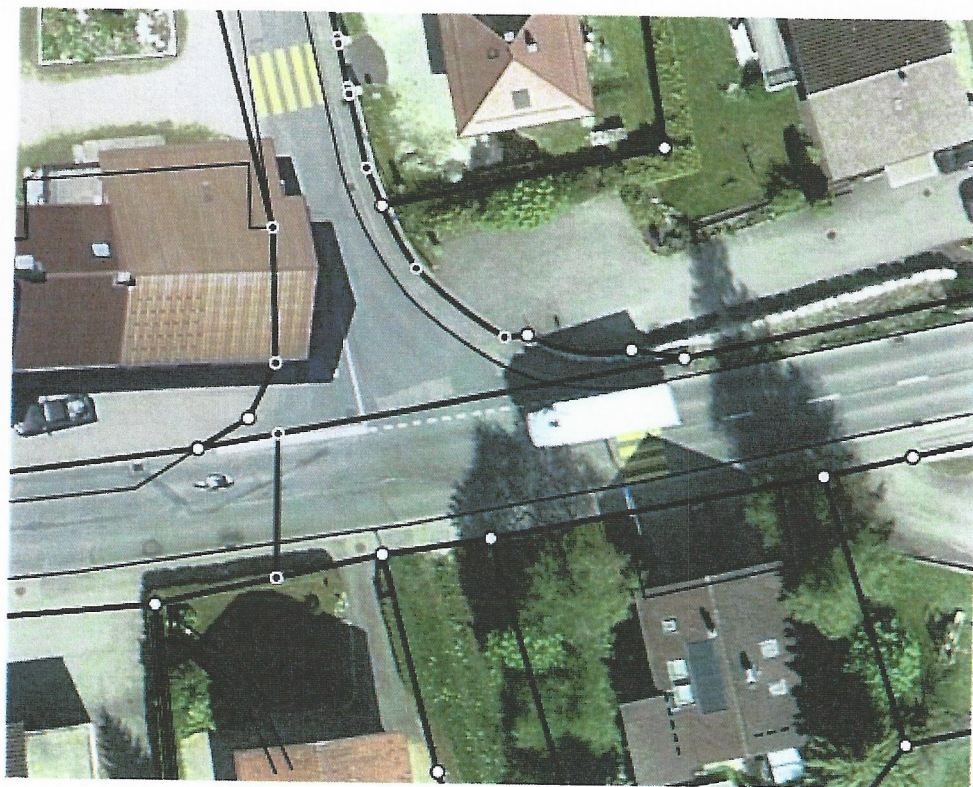
En rentrant dans le village depuis l'Abbaye, un décrochement horizontal est prévu au niveau de la Garderie des Aristochats. Il permet d'améliorer la sécurité devant la garderie et avant l'école en réduisant la vitesse des véhicules.

Aménagement ferme du Tilleul



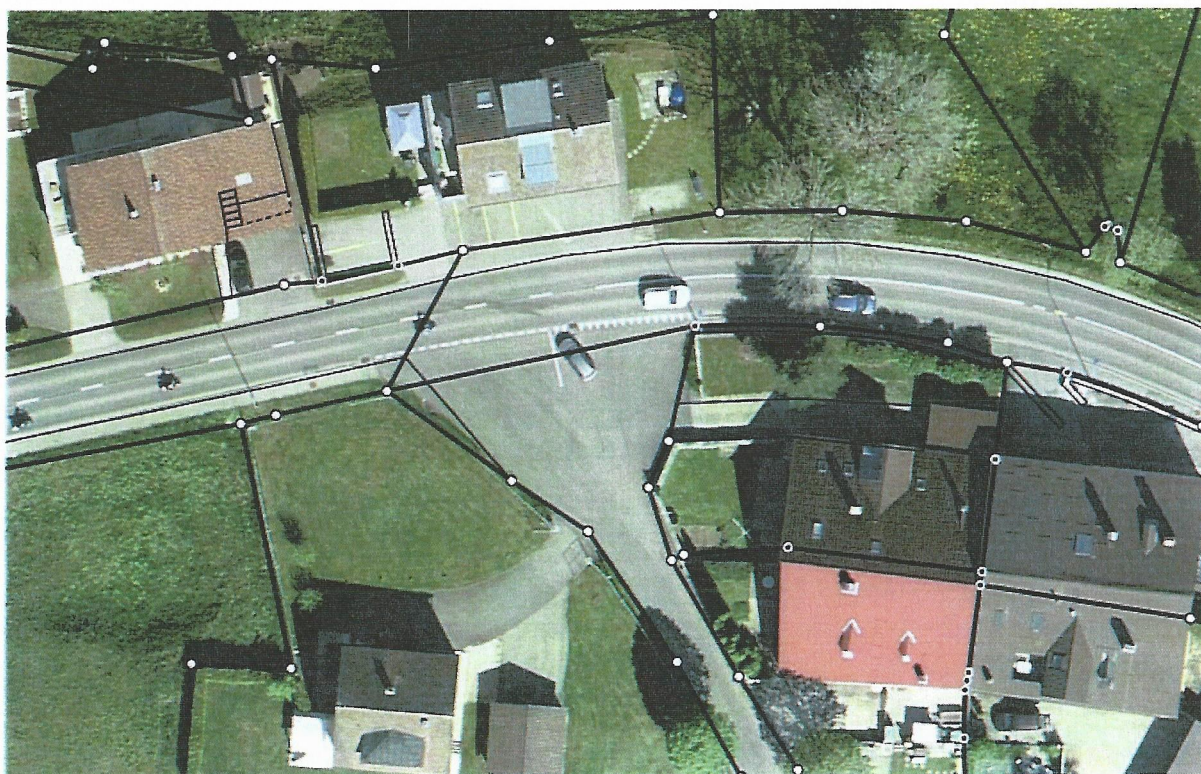
A cet endroit l'accès à la ferme est parallèle à la chaussée et, au vu des largeurs existantes, il paraît opportun d'utiliser cet accès comme trottoir de manière à minimiser les emprises sur la parcelle privée.

Carrefour des Crêtets



Le bâtiment existant à proximité et l'espace libre à disposition ne permet pas de modifier la géométrie et de créer un giratoire ou une présélection. Le statu quo est donc de rigueur pour ce carrefour. Seul le cheminement des piétons est complété.

Amélioration de l'entrée du village et l'accès à la route des Fuves.



L'entrée du village est en courbe et ne permet pas de développement particulier mais après le virage, au droit du carrefour avec la route des Fuves, quelques petits aménagements permettront de mieux intégrer le site et d'améliorer le cheminement des usagers du quartier.

Du point de vue constructif, bordures, pavés et couches d'enrobé seront entièrement renouvelés selon les principes suivants :

- Pour les trottoirs : pose de bordures hautes à +13 cm du niveau de la chaussée afin de d'assurer un cheminement de meilleure sécurité.
- Pour les accès privés et places : pose de bordures basse à +4 cm du niveau de la chaussée afin d'assurer une meilleure évacuation des eaux de chaussée et assurer un passage des véhicules à vitesse réduite.
- Pour marquer le trottoir dans les carrefours et le domaine public : pose de pavés au niveau de la chaussée afin de faciliter le déneigement et l'accès aux routes secondaires.
- Pour les chaussées et places avec trafic : pose systématique d'un revêtement phonabsorbant en vue de l'assainissement du bruit routier selon la législation en vigueur.

Projet de piste cyclable

La circulation des cyclistes est aussi à prendre en compte, c'est un aspect qui tient particulièrement à cœur de la Municipalité. Une solution indépendante, en site propre est proposée en aval des maisons avec une liaison avec la piste existante le long des berges de l'Orbe. Cette solution permet de minimiser les emprises sur parcelles privées et d'augmenter encore la sécurité des cyclistes. Une solution à proximité immédiate de l'Orbe n'est pas envisageable du fait de la présence du périmètre de bas marais - PAC 293 - zone naturelle protégée.

Projet de remplacement de la conduite d'eau potable

En parallèle de la réfection de la partie "route" de la rue Centrale, il est opportun de remplacer la conduite d'eau potable. Cette conduite est en *Amiante-ciment* et arrive en fin de vie. De plus, d'après le plan directeur de distribution de l'eau, elle est sous-dimensionnée. Elle doit donc être remplacée par une conduite en polyéthylène (PE) de diamètre 225 mm et une pression nominale 10 bars.

Les bornes hydrantes seront toutes remplacées à neuf. La position pourra différer légèrement avec l'état actuel en accord avec le Service de Défense Incendie et de Secours de la Vallée de Joux (SDIS).

Les bâtiments actuellement raccordés à une source privée seront équipés d'une introduction d'eau *en attente*, afin de ne pas intervenir à nouveau sur la partie route à moyen terme.

La conduite d'eau du chemin du Commonet ne sera pas remplacée mais seulement connectée via une vanne 3 voies.

Par contre, il est prévu d'améliorer la défense incendie à la route des Fûves avec la réalisation d'une nouvelle branche du réseau d'eau de 50 mètres, équipant une nouvelle hydrante.

Devis

Les études d'avant projet ont permis de chiffrer globalement la réalisation de ces travaux :

Couts totaux estimés - Travaux et Honoraires TTC		
Réfection de la traversée de l'Orient	CHF	3'775'000.00
Piste cyclable	CHF	235'000.00
Remplacement de la conduite d'eau potable	CHF	1'250'000.00
Frais divers (BAMO, Emprises...)	CHF	90'000.00
TOTAL ESTIME	CHF	5'350'000.00

Le présent préavis concerne la rémunération des mandats d'études nécessaires jusqu'à l'obtention des autorisations requises et des devis d'entreprises au moyen d'un appel d'offre public :

Mandats d'étude TTC		
Prestations de BAMO	CHF	15'000.00
A - Réfection de la traversée de l'Orient		
A1 - Prestations d'ingénieur civil	CHF	160'000.00
A2 - Prestations de géomètre	CHF	38'000.00
B - Piste cyclable		
B1 - Prestations d'ingénieur	CHF	22'000.00
B2 - Prestations de géomètre	CHF	8'000.00
C - Remplacement de la conduite d'eau potable		
C1 - Prestations d'ingénieur	CHF	22'000.00
TOTAL CREDIT D'ETUDE	CHF	265'000.00

Financement

Pour financer ce projet, la Municipalité propose de prélever la somme sur les liquidités courantes de la Commune et si nécessaire, de recourir à un emprunt non affecté de CHF 265'000.00 dans le cadre du plafond d'endettement fixé à CHF 40'000'000.- pour la législature en cours.

L'investissement sera comptabilisé dans le patrimoine administratif, compte n° 9141.54. L'amortissement de ce crédit d'étude se fera en 5 ans par le compte de fonctionnement « Routes travaux d'entretien - amortissement du crédit d'étude 430.3311.26 ».

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis n° 4/2020,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. autorise la Municipalité à entreprendre les travaux d'études décrits ci-dessus ;
2. accorde dans ce but un crédit de CHF 265'000.00 ;
3. d'autoriser, si nécessaire, la Municipalité à emprunter la somme de CHF 265'000.00 ;
4. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif compte n° 9141.54 et de l'amortir en 5 ans par le compte n° 430.3311.26 *Routes travaux d'entretien - amortissement du crédit d'étude*

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire



Stives MORAND

Marc-André BURDET

Annexe : Plan d'ensemble

Délégués municipaux : - M. Olivier Baudat
- M. Laurent Reymondin

Autres délégués : - Bureau technique communal
- Bureau Thorens & Associés